

# BILANS DE PRODUCTION ET D'ACTIVITÉ FORESTIÈRES

(Rédigés par le C.T.F.T., d'après les rapports officiels des Organismes cités).

## ACTIVITE DU SERVICE FORESTIER ET SITUATION FORESTIERE DE L'A.E.F. AU COURS DE 1950

(d'après le rapport annuel pour 1950 de l'Inspection Générale des Eaux et Forêts d'A.E.F.).

La surface totale des *RESERVES FORESTIERES DU DOMAINE CLASSE*, des périmètres de reboisement et des réserves provisoires d'A.E.F. s'élevait à la fin de l'année 1950 à 1.042.000 ha., compte tenu de neuf déclassements de réserves forestières qui ont porté sur 291.000 ha., et d'un accroissement de 72.860 ha du domaine classé de l'Oubangui-Chari.

**LA CONSERVATION DES SOLS** : Les cultures industrielles en zones soudanienne et saharienne ont brusquement compromis l'équilibre traditionnel établi entre la couverture végétale et les cultures vivrières, hâté la dégradation des sols, dans les régions moins favorisées où cet équilibre était rompu. Il s'agit de préciser l'action du Service Forestier dans la lutte à propos des problèmes que pose plus particulièrement la culture du coton au Tchad et en Oubangui. Au Tchad, il est admis que le maintien du climat, aux latitudes où se cultive le coton, requiert un taux de boisement d'au moins 40 %. Au-dessous de ce chiffre, la hauteur des pluies diminue, ce qui entraîne le recul progressif de la limite Nord du coton, et la nappe phréatique s'abaisse. Le Service Forestier se doit d'assurer en priorité, par une politique de classement judicieuse, le maintien des superficies de forêts nécessaires à la conservation du climat propre à la culture du coton, et aussi les possibilités de vie humaine dans les régions déjà menacées de désertification par le phénomène géologique actuel d'assèchement progressif de l'Afrique.

En Oubangui, en raison des pluies abondantes, le problème de la conservation des sols à coton se présente différemment : les forêts de type « humide » ne subsistent que grâce aux microclimats qu'elles créent elles-mêmes. Là encore, le Service Forestier doit, à tout prix, conserver par le classement les forêts qui subsistent. Il doit assurer, de toute urgence, le maintien du taux de boisement minimum, et étudier le problème de la conservation des sols à coton dans ses rapports avec la forêt, ou, plus précisément, celui de la mise en pratique des jachères forestières les mieux appropriées.

En matière de *PROTECTION DES FORETS*, les objectifs du Service Forestier se résument à : créer un domaine classé en vue de maintenir un taux de boisement suffisant; réglementer les cultures pratiquées sur sol forestier, de telle sorte que la jachère forestière puisse rendre au sol les éléments fertilisants emportés par la culture. Il est

bien entendu que le domaine classé doit être installé dans toute la mesure du possible sur les sols absolument impropres à la culture, et que la jachère forestière ne sera pratiquée que sur les sols ayant une fertilité suffisante; elle ne doit être considérée que comme un stade de transition vers le cantonnement des cultures sur des sols capables d'être cultivés indéfiniment, et susceptibles de hauts rendements, grâce à des méthodes agricoles perfectionnées.

**L'EXPLOITATION FORESTIERE** : Le nombre des permis d'exploitation était de 257 (dont 165 pour l'Okoumé), et les surfaces totales affermées de 1.475.164 ha (dont 1.167.891 pour l'Okoumé). A la fin de 1949, les permis d'exploitation concédés couvraient 1.319.441 ha dont 1.140.000 pour l'Okoumé.

La production ligneuse a atteint 610.509 m<sup>3</sup> d'Okoumé et 188.491 m<sup>3</sup> de bois divers.

Les Acajous (Khaya, Tiama, Sipo) représentent 40 % en volume de la production des bois divers du Gabon, le Limba : 46,7 % au Moyen-Congo; et en Oubangui-Chari, l'Ayous atteint 43 % des abatages effectués dans les permis en exploitation.

**LES SCIERIES** : au Gabon, la production contrôlée des scieries a diminué de 2.000 m<sup>3</sup> par rapport à 1949. Plusieurs particuliers ont étudié l'installation de nouvelles et importantes scieries. Au Moyen-Congo, on note une augmentation de production de 7.000 m<sup>3</sup>; celle-ci a presque doublé en un an, en Oubangui, en raison de la mise en service simultanée de plusieurs scieries. Il n'existe au Tchad que de petites entreprises artisanales couvrant leurs propres besoins. Pour l'ensemble de l'A.E.F., 49 scieries ont produit 75.600 m<sup>3</sup> de sciages.

Les usines de déroulage ont fourni 13.272 m<sup>3</sup> de placages.

Les prix F.O.B. minima des sciages ont été de 12.100 francs C.F.A. le m<sup>3</sup>, ceux des placages de 20.370 francs C.F.A. le m<sup>3</sup>.

**LE MOUVEMENT D'EXPORTATION** est le suivant :

Grumes : Okoumé, 371.473 m<sup>3</sup>, dont 152.237 vers la France; divers : 29.596 m<sup>3</sup>.

Sciages : 10.420 m<sup>3</sup>, dont 2.263 vers la France.

Déroulés et contreplaqués : 8.011 m<sup>3</sup>.

L'Okoumé en grumes constitue toujours la presque totalité des exportations, soit, environ, 372.000 m<sup>3</sup> au total, le Moyen-Congo n'étant représenté que par 7.000 m<sup>3</sup> environ. Les exportations

sont en augmentation par rapport à 1949, leur qualité s'est améliorée, les usines ayant absorbé les bois de qualité inférieure ; les prix ont presque doublé. Pour les grumes de bois divers et les bois débités, l'augmentation est moindre.

**LA CONSOMMATION LOCALE** en produits bruts est certainement considérable, mais ne peut être chiffrée en raison de l'existence des permis spéciaux et des droits d'usage. La navigation et le rail utilisant davantage de moteurs diésels, absorbent de moins en moins de bois de chauffe.

En ce qui concerne les produits fabriqués, la consommation de l'A.E.F. est de l'ordre de 80.000 m<sup>3</sup> de bois usinés. Les besoins actuels de la Fédération doivent représenter environ 100.000 m<sup>3</sup>.

**REBOISEMENT DES SOLS NUS** : le reboisement artificiel des sols nus (généralement épuisés) est une opération coûteuse et aléatoire.

Moyen-Congo : aux environs de Brazzaville, il s'agit de créer des peuplements susceptibles de fournir à l'énorme agglomération le bois qui, de plus en plus, fait défaut. Le *Cassia siamea* n'a pas donné de bons résultats ; d'autres essais sont poursuivis

avec les essences spontanées de la région.

Oubangui-Chari : la méthode la plus sûre serait celle du semis direct de *Cassia siamea* sur bandes.

**AMELIORATION DES JEUNES PEUPELEMENTS DE VALEUR** : les travaux d'amélioration des jeunes peuplements d'Okoumé sont d'importance vitale, pour le Gabon. Les améliorations ont porté sur 422 ha : le tonnage sur les superficies travaillées est évalué à 93.000 tonnes.

Au Gabon également, les travaux d'« enrichissement » commencés en 1949 ont été achevés sur 130 ha : 410 ha de parcelles déjà enrichies, ont été nettoyés ou éclaircis.

Au Moyen-Congo, les travaux d'enrichissement ont été effectués à un rythme très remarquable et à un prix de revient très bas (25.000 l/ha). 110 ha ont été plantés en Limba.

Des pépinières d'essais ont été créées en Oubangui-Chari, dans la forêt de la Pepeloo, en vue d'essayer le Limba et diverses autres essences.

De gros efforts ont été effectués au cours de l'année pour le développement de la pêche fluviale et de la pisciculture.

## ACTIVITE DU SERVICE FORESTIER ET SITUATION FORESTIERE DU DAHOMEY AU COURS DE 1950

(D'après le rapport annuel pour 1950 du Service forestier du Dahomey).

Au cours de l'année 1950, 87.177 ha ont été intégrés dans **LE DOMAINE FORESTIER CLASSE** : ils sont répartis comme suit : forêt de la Mekrou (9.390 ha), périmètre de reboisement de Kouandé (27 ha) et la forêt de Goingoun (73.200 ha). Trois projets en instance de classement portent sur plus de 176.000 ha.

**LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT** comprennent la construction de routes dans les périmètres de reboisement de Seme et la forêt classée de la Larma.

**TRAVAUX DE PLANTATION** : les pépinières ont fourni 396.000 plants des essences suivantes : Eucalyptus, Filao, Cassia, Teck, Fraké, Cedrela, Caïlcédrat, Iroko, Acajou à grandes feuilles, Albizia, Tali. Les reboisements ont porté sur 284 ha répartis entre 9 périmètres. Les pourcentages de reprise vont de 20 % pour le Fraké à 80 % pour le Teck et 90 % pour les Anacardium.

**COCOTERAIES DE L'ATLANTIQUE** : la gestion des cocoteraies administratives est toujours confiée au Service Forestier ; elles se trouvent sur des terrains immatriculés au nom de l'Etat. En 1950 le bilan, tous frais compris, fut bénéficiaire ; la production s'accroît régulièrement. La végétation des cocotiers n'est bonne que sur le bord immédiat de la mer, à partir d'une distance de 300 mètres du rivage, la productivité décroît très vite.

**LES RECHERCHES ET EXPERIENCES** ont porté sur les points suivants : possibilité de la régénération naturelle des essences intéressantes (Caïlcédrat et karité) dans les savanes soudanaises du Nord Dahomey, et (Fraké, Acajou, Iroko) dans les galeries forestières du Moyen-Dahomey. Recherche des essences susceptibles de créer une forêt permanente dans les périmètres de reboisement où jusqu'à maintenant seul le Filao était employé. Possibilité de régénération du Filao. Essais de mécanisation des travaux forestiers. Etudes en vue d'un aménagement sylvo-agricole : le village de Partago, où d'importants travaux d'aménage-

ment du Génie Rural ont été entrepris, a été choisi pour cette tentative. Le principe retenu est celui d'une jachère forestière d'assez longue durée, et enrichie, la dernière année de culture.

**SITUATION DE L'EXPLOITATION FORESTIERE** : Le Service Forestier a exploité en régie à Serne, 6.650 stères de Filao qui ont été soit transformés en charbon, ou cédés à différents services publics, soit vendus au détail pour les besoins ménagers, ou livrés au Réseau Bénin-Niger. Les exploitations sur permis de coupe ont donné 14.000 stères de bois de feu, 2.607 stères de Rôniers, 1.229 stères de Tecks d'éclaircie. 1.166 arbres d'essences variées (surtout Iroko, Caïlcédrat, Samba et Karité) ont été exploités, fournissant 5.880 m<sup>3</sup> de bois d'œuvre.

**LE PRIX** des madriers d'Iroko, s'est toujours maintenu élevé sur le marché local, avec tendance à la hausse, en fin d'exercice. Dans l'ensemble, l'exploitation des bois d'œuvre a marqué une légère augmentation en 1950. L'exploitation des Sambas pour le sciage est une industrie nouvelle qui bénéficie au départ, du programme actuel de construction.

**LES IMPORTATIONS** ont porté : sur des bois de Côte d'Ivoire, des bois d'Europe (pins de cofrage), des planches et madriers de Nigéria, venant par voie routière.

**LES EXPORTATIONS** des produits de la forêt se sont élevées à : palmistes 45.900 tonnes ; huile de palme 9.900 tonnes ; amandes de karité 3.605 tonnes ; Kapock 200 tonnes.

L'organisation du Service forestier du Dahomey est maintenant chose faite. Le programme d'action suivi en 1950, et qui doit être poursuivi dans l'avenir tendra : à procurer au Territoire, et provenant de son domaine forestier, tout le matériau bois dont il a besoin ; à effectuer des plantations intensives dans le bas-Dahomey ; à défendre la Palmeraie, et enfin à procéder à l'étude et à la mise en œuvre des moyens propres à assurer une bonne conservation des sols.